

«L'affaire Tchétchène»

Deux Ukrainiens ont été détenus au secret en Russie à de différents endroits de la région du Caucase pendant plus d'un an. Plus tard, ils ont été accusés de meurtres au cours des combats en Tchétchénie dans les années 1990, auxquels ils n'ont jamais pris part. Le consul ukrainien a été autorisé à les voir pour la 1ère



MYKOLA KARPIOUK

(né en 1964)

Un des leaders du « Pravy sektor », père d'un enfant de 10 ans

Risque 15 ans de réclusion criminelle

Accusation: "tentative d'assassinat sur un officier de police, création d'un groupe armé constitué pour attaquer les civils... engagement dans la direction du groupe".

fois seulement après l'enquête préliminaire ait été terminée et plus de 1 an après leur arrestation. Le consul ukrainien signale que, même après un an et un an et demi respectivement, les deux hommes ont toujours de nombreuses cicatrices confirmant leurs allégations de tortures sévères.



STANISLAV KLYKH

(né en 1974)

Historien, journaliste de Kiev, postait des photos d'Euromaïdan sur les réseaux sociaux

Risque 15 ans de réclusion criminelle

Accusation: "meurtre avec préméditation", "création d'un groupe armé stable pour attaquer des civils et des organisations et engagement dans la direction du groupe".

Persécutés pour participation au mouvement de protestation du Maïdan



OLEXANDR KOSTENKO

(né en 1986)

Militant d'Euromaïdan, originaire de Crimée

Condamné à 4 ans de prison

Condamné par le "tribunal" de la Crimée occupée à presque 4 ans de prison pour avoir jeté une pierre sur un agent de police anti-émeute lors des événements du Maïdan à Kiev, prétendument "pour des raisons de haine idéologique et d'hostilité envers les représentants des forces de l'ordre". Le cas Kostenko est un précédent dangereux car les juges de la Russie ont condamné un citoyen ukrainien qui aurait commis un crime sur le territoire de l'Ukraine. Transféré de Crimée vers une colonie pénitentiaire à Kirovo-Tchepetsk (Russie)

Allégation d'espionnage

Au moins 3 Ukrainiens ont été arrêtés pour espionnage présumé. Ce sont les affaires les plus mystérieuses, car en raison du secret de l'instruction, personne n'a eu la possibilité d'assister aux audiences.



VALENTYN VYKHIVSKY

(né en 1983)

entrepreneur, constructeur-amateur d'avions, arrêté à Simféropol, transféré illégalement en Russie

Condamné à 11 ans de prison

pour espionnage économique et militaire dans le domaine de l'industrie aérospatiale



VURIV SOLOCHENKO

(né en 1942)

ancien directeur d'une entreprise de protection "Znamia"

Condamné à 6 ans de prison

pour espionnage, transféré à Nijni Novgorod



VIKTOR CHOUR

(né en 1956)

entrepreneur, collectionneur d'art, citoyen de la Fédération de Russie résidant en Ukraine, à Tchernihiv

Condamné à 12 ans de prison

pour "haute trahison" après avoir été détenu à Briansk (Russie)

Otage

Condamné pour un crime commis en Ukraine, transféré illégalement en Russie, il y a subi un nouveau procès et a été envoyé à Arkhanguelsk pour purger sa peine. Le transfert illégal de Haïzer Djemilev de la Crimée vers la Fédération de Russie est une décision politique des autorités russes motivée par la position de principe du chef des Tatars de Crimée Moustafa Djemilev à propos de l'occupation de la Crimée par la Fédération de Russie, d'après son avocat Nikolai Polozov.



HAIZER DJEMILEV

(né en 1981)

Fils du leader des Tatars de Crimée, Moustafa Djemilev

Condamné à 3,5 ans de prison

D'autres prisonniers en Crimée occupée

Les militants ukrainiens et tatars de Crimée ont été les premiers à tomber sous l'œil vigilant des forces d'occupation de la péninsule. La législation russe sur l'extrémisme, le séparatisme et le terrorisme est utilisée pour mettre la pression, intimider et persécuter ces personnes. Ce sont tous des prisonniers politiques de la péninsule. Tous ces crimes présumés sont reliés par deux faits : 1. soit ils ont tous eu lieu avant l'annexion russe (avant le prétendu référendum du 16 mars 2014), 2. soit ils sont liés à des événements qui ont eu lieu en dehors de la Crimée. Certaines personnes parmi celles qui étaient sous le contrôle du FSB, du

Département anti-extrémisme du Ministère des affaires intérieures de la Fédération de Russie "Centre E" et de la soi-disant auto-défense de Crimée, ont été arrêtées. Elles ont reçu des sanctions administratives ou ont été libérées sous caution. Cependant, à la fin de l'été 2015, il s'avère qu'il y a encore au moins 8 personnes toujours emprisonnées pour des raisons politiques évidentes, dans des centres de détention provisoire de la Crimée occupée.

L'affaire du "26 février"

Le 26 février 2014, en face de la Verkhovna Rada, le Parlement, de la République autonome de Crimée, une manifestation pour l'unité de l'Ukraine a été organisée par des militants pro-ukrainiens. A côté de cette manifestation, se tenait une contre-manifestation préparée par les membres des organisations pro-russes, qui étaient pour le rattachement de la Crimée à la Fédération de Russie. Suite à l'action inefficace de la police censée assurer la sécurité de ce rassemblement pacifique, une bagarre a éclaté dans laquelle 30 personnes ont été blessées. Depuis novembre, Ali Assanov, Moustafa

Déhermendji et Akhtem Tchiihoz sont toujours en garde à vue. Ils n'ont pas reconnu leur culpabilité dans les crimes présumés (organisation et participation à des désordres de masse). Cependant, ils n'ont pas nié leur participation à un rassemblement exclusivement pacifique qui a été notifié conforme à la législation ukrainienne par les autorités locales.

Accusation: article 212 §1 paragraphe 2 du code pénal de la Russie

Detention: Centre de détention provisoire de Simferopol



AKHTEM TCHIHZOZ

(né en 1964)

Tatar de Crimée, vice-président du "Medjlis des Tatars de Crimée"

Risque 15 ans de réclusion criminelle



ALI ASANOV

(né en 1982)

Tatar de Crimée du village Oroujaïné, fermier, père de 4 enfants

Risque 8 ans de réclusion criminelle



MUSTAFA DEHERMENDZHI

(né en 1989)

Tatar de Crimée, entrepreneur

Risque 8 ans de réclusion criminelle

Lutte contre les rebelles



YURIY ILTCHENKO

(né en 1978)

Responsable d'une école privée de langues étrangères

Risque 20 ans de réclusion criminelle

Dans un article publié sur son site web, Iouri est durement opposé à l'occupation russe de la Crimée et à la guerre dans le Donbass.

Accusation: article 282 du Code pénal de la Fédération de Russie "incitation à la haine et à l'hostilité"